



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le mercredi 21 octobre 2015

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Maryline SFEDJ, M. Philippe KARSENTY (jusqu'au point n°2-15102015 inclus), Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, M. Serge VINENT GARRO, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, M. Gilles GOURLEZ DE LA MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE (à compter du point n°1-15102015), Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN (jusqu'au point n°1-15102015 : vote non inclus).

Etaient excusés représentés :

M. Michel LEGMANN représenté par Mme Alexandra FOURCADE, M. KARSENTY représenté par M. PIRSON (à compter du point n°3-15102015), Mme Marie-Laure SOUplet représentée par Mme ETZENBACH-HUGUENIN, M. Philippe GIRY-DELOISON représenté par Mme BERTRAND, M. François-Xavier DUPONT représenté par Mme Julie AUFFRET-MULLER, Mme Véronique de FOUGEROUX représentée par M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Jean-Philippe DUMONT représenté par Mme Emmanuelle D'ORSAY, Mme Alia ATIEH représentée par Mme Emilie QUINTIN, M. Anthony DODEMAN représenté par M. LEPIDI (à compter du vote du point n°1-15102015).

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 24 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°430/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Sara Lasserre du parvis du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°431/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par les artistes Patricia Amaraggi, Farinaz Bornstein, Hélène Dajez, Michel Disle, Val D'off, Jean-François Grillard, Marie-Sophie Madre, Gudrun Morel, Brigitte Ouf, Emmanuel Pommier et Nathalie Uzan de l'hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
- N°432/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Sophie Leplatre-Lesieur de l'hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
- N°433/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Régine de Forges de Parny de l'hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
- N°434/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Agathe Cornet-Vernet de l'hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
- N°435/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Juliette Plisson du Pavillon de Musique de Neuilly-sur-Seine
- N°436/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par les artistes Rebecca Allaire, Guillaume Eid et Sarah Schmidt Whitley de la salle d'exposition du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°437/2015 du 18/09/2015** Convention portant occupation temporaire du domaine public par l'artiste Philippe Robigo de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°438/2015 du 22/09/2015** Marché UGAP relatif à l'acquisition de changes complets pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°439/2015 du 22/09/2015** Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques
- N°440/2015 du 22/09/2015** Approbation de la mission dévolue à l'entreprise JBM, spécialisée dans le travail temporaire médical, pour le recrutement en intérim d'un(e) infirmier(e)
- N°441/2015 du 23/09/2015** Marché relatif à l'achat du spectacle « The servant » prévu le mercredi 18 mai 2016 et le jeudi 19 mai 2016 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°442/2015 du 22/09/2015** Convention d'occupation de locaux communaux au profit de l'association « Boxe anglaise »
- N°443/2015 du 22/09/2015** Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de ½ raccords symétriques et de colliers tourillon de serrage pour le service Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°444/2015 du 22/09/2015** Avenant n°1 au bail d'un logement sis 5/7, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur Christophe MERCIER
- N°445/2015 du 23/09/2015** Bail d'habitation d'un logement à loyer social conventionné sis 3ter/5bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur Menachem ZYSLIN

<u>N°446/2015 du 23/09/2015</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Asa Nisi Masa » prévu le mercredi 27 janvier 2016 et le jeudi 28 janvier 2016 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°447/2015 du 23/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la livraison et l'installation d'une œuvre d'art
<u>N°448/2015 du 23/09/2015</u>	Marché relatif à l'achat du concert poésie « Chopin, l'âme déchirée » prévu le mardi 10 novembre 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°449/2015 du 23/09/2015</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « ROBOT » prévu le samedi 13 février 2016 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°450/2015 du 23/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de licence Airs Délib en mode Web et aux prestations d'assistance pour permettre la communication entre le portail Intranet de la Ville de Neuilly-sur-Seine et l'application Airs Délib pour la gestion des actes administratifs de la Ville
<u>N°451/2015 du 23/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de licence e.Temptation en mode Web et aux prestations d'assistance et de maintenance associées pour permettre la communication entre le portail Intranet de la Ville de Neuilly-sur-Seine et l'application e.Temptation pour la gestion des temps de la Ville
<u>N°452/2015 du 23/09/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2015M90 relatif aux travaux de rénovation intérieure de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Electricité
<u>N°453/2015 du 23/09/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2012M132 relatif à la fourniture et la livraison de pièces détachées et réparation de matériel de type horticole - Lot n°3 : Fourniture et livraison de pièces détachées et réparation de matériel de type horticole de marque HONDA
<u>N°454/2015 du 24/09/2015</u>	Bail d'habitation d'un logement à loyer social conventionné sis 7bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame Brigitte BINAZON
<u>N°455/2015 du 24/09/2015</u>	Avenant n°2 au marché n°2011M191 relatif à la fourniture d'uniformes et d'accessoires pour les agents de la Police Municipale, les agents de sécurité et les ASVP de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Uniformes et accessoires
<u>N°456/2015 du 24/09/2015</u>	Avenant n°1 au marché n°2011M192 relatif à la fourniture d'uniformes et d'accessoires pour les agents de la Police Municipale, les agents de sécurité et les ASVP de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Chaussures
<u>N°457/2015 du 24/09/2015</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°1 : Tontes des gazons sur divers sites en Ville
<u>N°458/2015 du 24/09/2015</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°2 : Arrachage et préparation de massifs floraux sur divers sites en Ville
<u>N°459/2015 du 24/09/2015</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°4 : Fourniture et livraison de terre végétale, mélange terreux, terre de bruyère et gravier
<u>N°460/2015 du 24/09/2015</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°5 : Entretien des bacs à sable

<u>N°461/2015 du 25/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement d'une bouche de lavage et à la fourniture de carrés de manœuvre pour le service Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°462/2015 du 25/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une intervention de danse sur le temps scolaire au Théâtre des Sablons pour les élèves de l'école maternelle Poissonniers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°463/2015 du 25/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la distribution d'un courrier d'information pour la mise en place d'une nouvelle collecte sélective sur le quartier Bagatelle de Neuilly-sur-Seine
<u>N°464/2015 du 25/09/2015</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°3 : Entretien des bandes axiales
<u>N°465/2015 du 25/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de cartes d'adhérents à Neuilly Campus
<u>N°466/2015 du 25/09/2015</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'outillage pour fontainier pour le service Fontainerie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°467/2015 du 29/09/2015</u>	Bail d'habitation d'un logement à loyer social conventionné sis 68-70, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur et Madame DOS SANTOS
<u>N°468/2015 du 29/09/2015</u>	Marché relatif à l'achat de conférences « Les petites conférences : Lumières pour enfants » prévues les samedi 10 octobre et 28 novembre 2015, mercredi 10 février et samedi 9 avril 2016 à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°469/2015 du 29/09/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un réfrigérateur top pour la maternelle Michelis de Neuilly-sur-Seine
<u>N°470/2015 du 29/09/2015</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de divers mobiliers et matériels pour les accueils de loisirs de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°471/2015 du 29/09/2015</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Les Fourberies de Scapin » prévu le jeudi 8 octobre 2015, le vendredi 9 octobre 2015 et le samedi 10 octobre 2015 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

1^{ère} PARTIE

N°1-15102015

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-SUR-SEINE SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT LE PERIMETRE ET LE SIEGE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSANT LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Sur le rapport de M. le Maire,

Arrivée de M. Arnaud TEULLE à 19h19.

Départ de M. Anthony DODEMAN à 19h50.

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

PREND acte que le futur Etablissement Public Territorial regroupera les communes suivantes :
Courbevoie,
Garches,
La Garenne-Colombes,
Levallois-Perret,
Nanterre,
Neuilly-sur-Seine,
Puteaux,
Rueil-Malmaison,
Saint-Cloud,
Suresnes,
Vaucresson.

EMET un avis favorable au périmètre proposé par le projet de décret constitutif de l'Etablissement Public Territorial dénommé T4 auquel appartiendra la Ville de Neuilly-sur-Seine le 1^{er} janvier 2016.

PROPOSE la fixation du siège provisoire du futur Etablissement Public Territorial au siège actuel de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (CAMV), 1 Place de la Boule à Nanterre.

N°2-15102015 PRESENTATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2015

Sur le rapport de Mme Françoise DESCHEEMAEKER,

PREND ACTE de la présentation du Rapport Développement Durable 2015.

N°3-15102015 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE - EXERCICE 2016 - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Départ de M. Philippe KARSENTY à 21h14.

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire organisé dans le cadre du budget principal Ville et des budgets annexes – Exercice 2016.

N°4-15102015 BUDGET ANNEXE DU CINEMA - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2015

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe du cinéma de l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°1 Vote	Nouveau Solde
011 : Charges à caractère général				70 : Produits du domaine			
6135 : locations mobilières	217 180,55 €	-2 000,00 €	215 180,55 €	7062 : redevance à caractère culturel	541 500,00 €	2 000,00 €	543 500,00 €
012 : Charges de personnel				70688 : autres prestations de service			
64111 : rémunération principale	53 689,00 €	6 000,00 €	59 689,00 €		20 000,00 €	2 500,00 €	22 500,00 €
67 : Charges exceptionnelles				77 : Produits exceptionnels			
673 : titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	7718 : produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL		6 000,00 €		TOTAL		6 000,00 €	

2^{ème} PARTIE

N°5-15102015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 000 € (DEUX MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION « LA LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DES HAUTS-DE-SEINE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2015

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € (deux mille euros) à l'association « La Ligue contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine » – siège social 3-7, avenue Paul Doumer à Rueil-Malmaison (92500).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 657.4 fonction 510 du budget de la Ville – Exercice 2015.

N°6-15102015 RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE POUR L'ANNEE 2014

PREND ACTE du rapport d'activité communiqué par la SEMINE pour l'année 2014, faisant partie intégrante de la présente délibération.

N°7-15102015 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET EOLE

A l'unanimité,

EMET un avis défavorable sur le dossier soumis à enquête publique unique au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement.

DEMANDE la satisfaction des éléments suivants :

- la réalisation de référés préventifs sur tous les bâtis, ouvrages ou circulations situés dans la zone d'influence du tunnel ou du puits ;

- une limitation et un contrôle strict des nuisances liées aux travaux de creusement des puits et à leurs travaux préparatoires de dévoiement de réseaux ;
- un contrôle des nuisances potentielles dans l'exploitation des futurs puits notamment sur les volets ventilation et pompage des eaux d'exhaure.

DIT que la Ville s'attachera à limiter les emprises au stricte nécessaire sur la base de dossiers qui devront faire apparaître l'impact du chantier sur la vie locale afin de limiter au maximum la gêne et les nuisances ainsi que leurs durées.

N°8-15102015 TOURS HERMITAGE PLAZA A COURBEVOIE - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DESSERTTE FLUVIALE

A l'unanimité,

EMET un avis défavorable sur le dossier soumis à enquête publique au titre des articles L.214 -1 et suivants du code de l'environnement.

DEMANDE que soient pris en compte :

- Les risques et les effets d'érosion ou dégradation des berges de Neuilly ;
- Les nuisances et contraintes dans l'usage des équipements sportifs ;
- Des mesures de réduction, des nuisances de bruits et de projections de poussières sur l'ensemble du secteur.

N°9-15102015 PROJET D'AMENAGEMENT DES TENNIS SAINT JAMES AU 21 BOULEVARD DU GENERAL KOENIG A NEUILLY-SUR-SEINE- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

APPROUVE le projet d'aménagement des tennis Saint James situés au 21, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, la demande de permis de construire relative à cette opération.

DIT que cette décision n'a pas d'incidence sur le budget communal.

N°10-15102015 FIXATION POUR L'ANNEE 2016 DU MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères avec les redevables, implantés à Neuilly-sur-Seine.

FIXE les montants de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères selon le tableau ci-dessous pour une année, à compter du 1^{er} décembre 2015 :

Prix en € /Tonne	à compter du 1 ^{er} décembre 2015
Déchets assimilés aux ordures ménagères	96
Collecte sélective	51

Soit les montants suivants, selon le volume des conteneurs mis à disposition pour la collecte des déchets :

- Pour les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM), en se basant sur 6 enlèvements par semaine, du lundi au samedi :

Volume du conteneur en litre	Quantité journalière de DAOM en kg/j	Montant de la redevance en €/an pour les DAOM
120	12	358
240	24	716
500	50	1 491
660	66	1 968
770	77	2 296

- Pour la collecte sélective, en se basant sur 1 enlèvement par semaine :

Volume du conteneur en litre	Quantité journalière de CS en kg/j	Montant de la redevance en €/an pour la CS
80	8	21
140	14	37
180	18	48
240	24	63
500	50	132

DIT que la redevance est appelée une fois par an, au mois de décembre, et couvre la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 30 novembre de l'année suivante.

DIT que la redevance spéciale s'applique à partir du 241^{ème} litre de conteneur mis en place, par immeuble. Ainsi, lorsque dans un même ensemble immobilier, plusieurs redevables s'acquittent de la redevance spéciale, la gratuité des 240 premiers litres de conteneur s'appliquera à l'immeuble pris dans son ensemble et non redevable par redevable ; la moins-value en résultant sera répartie de manière égale entre les différents redevables.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au compte nature 70612 du budget communal.

N°11-15102015 FACTURATION AUX USAGERS, POUR L'ANNEE 2016, DE LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES ET POUR LA COLLECTE SELECTIVE

A l'unanimité,

DECIDE de facturer aux usagers, les frais correspondants :

- aux prestations de changement de bacs complémentaires dès lors que la demande initiale avait été finalisée (changement d'avis) ;

- à la mise à disposition de bacs neufs pour remplacer ceux volés ou vandalisés alors qu'ils étaient sortis sur le domaine public en dehors des heures définies dans l'arrêté municipal n°7544/99 du 31 mars 1999 ;
- aux demandes de remplacement d'un même bac plus d'une fois par an (utilisation non adaptée).

DECIDE de fixer les montants correspondants pour l'année 2016 à :

Fourniture de bacs Ordures Ménagères	Prix HT	Prix TTC
120 litres	20,18 €	24,22 €
240 litres	27,60 €	33,12 €
500 litres	106,99 €	128,39 €
660 litres	115,73 €	138,88 €
770 litres	119,80 €	143,76 €

Fourniture de bacs à verre	Prix HT	Prix TTC
80 litres	24,46 €	29,35 €
140 litres verrouillé et operculé	41,55 €	49,86 €
240 litres	44,90 €	53,88 €

Fourniture de bacs Multimatériaux	Prix HT	Prix TTC
80 litres	24,46 €	29,35 €
140 litres	25,44 €	30,53 €
180 litres verrouillé et operculé	45,36 €	54,43 €
240 litres verrouillé et operculé	44,19 €	53,03 €
500 litres	106,65 €	127,98 €

DIT que les recettes en résultant seront constatées au compte nature 7788 du budget communal.

N°12-15102015 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE COMPTE AVEC LE GESTIONNAIRE DU REGISTRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de service CEE n°0704NOB avec la société Locasystem International sise 41, avenue Théophile Gautier - 75016 PARIS.

DIT que des frais d'enregistrement et de gestion des certificats délivrés seront à la charge de la Ville pour un montant de 4,15 euros H.T. par million de kWh cumac.

DIT que les dépenses en résultant seront constatées au compte 611 du budget communal.

**N°13-15102015 OPERATION DEPARTEMENTALE "LA SCIENCE SE LIVRE" 2016 -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER
L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'opération « La Science se livre » 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal 2016 sous l'imputation 7473 fonction 321.

**N°14-15102015 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE
DE L'AUDITORIUM SAINTE-ANNE A L'ASSOCIATION CULTURE ET
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS POUR UN CYCLE DE QUATRE RENCONTRES
LITTERAIRES DURANT LA SAISON 2015-2016**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à la mise à disposition gracieuse de l'auditorium Sainte-Anne à l'association Culture et Bibliothèque pour tous pour l'organisation d'un cycle de quatre rencontres littéraires durant la saison 2015-2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°15-15102015 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE
DE LA SALLE D'EXPOSITION DU THEATRE DES SABLONS A
L'ASSOCIATION OBUNGESSHA POUR L'ORGANISATION D'UNE
PERFORMANCE ARTISTIQUE LE 25 NOVEMBRE 2015 DANS LE CADRE DE
L'EXPOSITION AKI KURODA**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-annexée relative à la mise à disposition gracieuse de l'espace d'exposition du Théâtre des Sablons à l'association Obungessha le mercredi 25 novembre 2015 dans le cadre de l'exposition Aki Kuroda.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°16-15102015 MISE A DISPOSITION DU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE A DES
PARTICULIERS POUR UN VIN D'HONNEUR OU UN COCKTAIL -
REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016**

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016, le nouveau tarif du Salon d'Honneur de la Mairie :
1 000 € H.T., soit 1 200 € T.T.C. par tranche de 3 heures non compressibles (avant 17h30) ;
333,33 € H.T., soit 400 € T.T.C. l'heure supplémentaire (avant 17h30).

DIT que les tarifs pour une mise à disposition après 17h30 du lundi au vendredi inclus seront majorés de 25%.

DIT que les tarifs pour la mise à disposition le samedi seront majorés de 25%.

DECIDE que la redevance est payable d'avance, qu'elle reste acquise à la Ville en cas d'annulation du fait de l'occupant notifiée moins de quinze jours avant la date de mise à disposition, et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs sont assujettis à la TVA.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 Fonction 020 au budget communal.

N°17-15102015 SEJOURS DE VACANCES HIVER 2016 - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

A l'unanimité,

DIT que les séjours de vacances pour l'hiver 2016 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	Tranches de quotients familiaux
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

DIT que les participations aux dépenses des séjours de vacances demandées aux familles seront les suivantes :

	Tranches de quotients familiaux	Taux de participation des familles
1	Moins de 255 €	10 %
2	De 255 € à moins de 522 €	20 %
3	De 522 € à moins de 745 €	30 %
4	De 745 € à moins de 1 000 €	50 %
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	70 %
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	80 %
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	90 %
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	95 %
9	Plus de 10 000 €	95 %

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine, les participations demandées aux familles s'élèveront à 100 % du prix réel du séjour.

- DIT** que les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers, et à la fondation Paul Parquet, située 42, boulevard Paul-Emile Victor, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.
La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit des enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative.
La Fondation Paul Parquet accueille des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui lui sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de la région, ainsi que des enfants souffrant de pathologies chroniques et nécessitant une surveillance médicale permanente.
- DIT** que lorsqu'une famille inscrit plusieurs de ses enfants à un séjour de vacances, il sera appliqué pour l'ensemble des enfants le tarif situé immédiatement en dessous de celui qu'aurait dû se voir appliquer cette famille au vu de son quotient familial.
- DIT** qu'une famille qui n'a pas encore réglé sa participation et qui se désiste après communication de la liste d'inscrits à l'organisme prestataire, devra régler une partie du montant qui lui a été facturé initialement dans les conditions suivantes :
- désistement entre 20 et 16 jours francs avant le jour du départ : 20 % du montant du séjour
 - désistement entre 15 et 4 jours francs avant le jour du départ : 30 % du montant du séjour
 - désistement 3 jours francs avant le jour du départ : 40 % du montant du séjour.
- DIT** que ces tarifs sont applicables pour les séjours retenus pour les vacances d'hiver 2016.
- DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067-423.

**N°18-15102015 APPROBATION PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE LA
MODIFICATION STATUTAIRE DU SYELOM**

A l'unanimité,

- APPROUVE** l'ajout de deux compétences à la carte à l'objet du SYELOM en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'une part, et d'études et actions en matière de propreté d'autre part, telles que définies aux articles 4-1 et 4-2 du projet de statuts joint à la présente délibération.
- APPROUVE** le maintien de la gestion par le SYELOM de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » dont disposeront les établissements publics territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2016, sur la base des statuts du SYELOM modifiés à cette date reconnaissant aux EPT la qualité d'adhérents.
- APPROUVE** en conséquence la modification, au 31 décembre 2015, des statuts du SYELOM, conformément au projet joint en annexe à la présente délibération afin d'ajouter les compétences à la carte susvisées et d'amender les règles relatives au fonctionnement du SYELOM pour tirer les conséquences de cette évolution ainsi que de la réorganisation institutionnelle induite par la création de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, les statuts actuels demeurant en vigueur jusqu'à cette date.
- DECIDE** du transfert au SYELOM à compter du 31 décembre 2015, en sus de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » déjà transférée, de la compétence à la carte « études et actions en matière de propreté » telle que définie à l'article 4-2 du projet de statuts annexé à la présente délibération et rédigé comme suit :

« Article 4 : Compétences à la carte

Les adhérents confient au Syndicat une ou plusieurs des compétences listées au présent article.

Article 4-1 : La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le SYELOM exerce, pour ceux de ses adhérents qui le lui demandent, la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés collectés par le SYELOM regroupent :

- les ordures ménagères, les déchets produits quotidiennement par les ménages (y compris dans le cadre des collectes sélectives) ou les déchets occasionnels tels que les encombrants ;
- les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets industriels banals des artisans, des commerçants) ;
- les déchets des adhérents à cette compétence (déchets verts, déchets de voirie et de marchés...)

Article 4-2 : Etudes et actions en matière de propreté

Le SYELOM mène, pour ceux de ses adhérents qui, au titre des espaces publics dont ils assurent la gestion, lui confient cette compétence :

- Les actions de communication et de sensibilisation à la propreté urbaine des espaces publics, dont la voirie, dépassant le cadre des déchets ménagers et assimilés tels que définis aux articles 3 et 4-1 des présents statuts et comprenant notamment les déjections canines, les décharges sauvages, les graffitis.
- Des études de faisabilité et d'opportunité nécessaires et préalables pour la prise en charge par le SYELOM de la gestion mutualisée de la propreté urbaine des espaces publics, dont la voirie et dépassant le cadre des déchets ménagers et assimilés tels que définis aux articles 3 et 4-1 des présents statuts, ces études visant notamment :
 - à déterminer le périmètre d'intervention du SYELOM en la matière ;
 - à identifier les besoins en équipements et prestations en vue d'éviter les incivilités générant des problèmes récurrents de propreté sur les espaces publics. »

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

DIT que copie de cette délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et au Président du SYELOM.

N°19-15102015 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER,

A la majorité,

DECIDE qu'il est accordé un mandat spécial à Madame Françoise DESCHEEMAER, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement et au Développement durable et à Monsieur Patrick GAUTRAT, Conseiller municipal délégué aux Relations extérieures et au Grand Paris, permettant la prise en charge de leur déplacement à Chavès, au Portugal, dans le cadre de la « Feira dos Santos », du 30 octobre au 1^{er} novembre 2015 qui occasionne les frais suivants :

- 2 billets d'avion aller/retour ;
- 2 nuits d'hôtel par élu ;
- Des frais de restauration et autres frais divers.

Le montant total maximum est estimé à 1 300 €.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal, service DRH, au compte 6532.

N°20-15102015 ADOPTION DE L'INDEMNITE DEGRESSIVE EN REMPLACEMENT DE L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A CERTAINS FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

A l'unanimité,

DECIDE d'instituer l'indemnité dégressive de C.S.G. pour les seuls fonctionnaires encore bénéficiaires au 30 avril 2015 de l'indemnité exceptionnelle de C.S.G créée par le décret n°97-215 du 10 mars 1997.

Le montant mensuel brut de l'indemnité est réduit jusqu'à extinction, lors de chaque avancement de grade ou échelon ou chevron, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent, uniquement lorsque l'indice majoré détenu par l'agent est égal ou supérieur à 400.

Les fonctionnaires concernés dont le traitement indiciaire brut est aujourd'hui inférieur à celui de l'IM 400 le seront dès lors qu'ils atteindront cet indice.

N°21-15102015 CREATION D'EMPLOIS SUITE A L'OUVERTURE DE LA CRECHE LONGCHAMP

A l'unanimité,

DECIDE la création de 13 emplois permanents répartis comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont TNC
Médico-sociale	Cadre de santé	A	1	0
	Puéricultrice	A	1	0
	Educateur de jeunes enfants	B	1	0
	Auxiliaire de puériculture	C	5	0
	Agent social	C	5	0

N°22-15102015 SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'UN EMPLOI DE CUISINIER

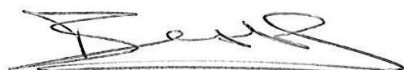
A l'unanimité,

DECIDE la suppression de deux emplois permanents répartis comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont TNC
Administrative	Directeur	A	1	0
Technique	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h27.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 22 octobre 2015.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN